

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 10 mars 2026, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	Noms
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Pierre Rousseau
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Sébastien Gaudreau
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseillère, district électoral n° 6	Myriam Bouthillette

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et M^{me} Nancy Bernier, greffière.

- Mot de bienvenue

1. Ordre du jour / Adoption
2. Procès-verbal du 10 février 2026 / Adoption
3. Comptes payés et payables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. Rapport annuel 2025 - Application du Règlement sur la gestion contractuelle
5. Cahier publicitaire spécial dans la Voix de l'Est / Octroi version numérique
6. Remplacement du ponceau rang Rosalie – Avenant #3
7. Procès-verbal de correction – Résolution 2025-09-266 camion F-550 et équipements

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Maire suppléant / Nomination
9. ~~Liste 2025 d'immeubles susceptibles de vente pour non-paiement des taxes~~ **(POINT RETIRÉ)**
10. Modification de la résolution 2025-12-365 Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – États financiers audités 2024 / Approbation
11. Postes informatiques - Ordinateurs / Acquisition
12. Règlement n° 326 relatif au traitement des élus municipaux / Adoption
13. Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux / Avis de motion et dépôt du projet de règlement

RESSOURCES HUMAINES

14. Poste de commis à la bibliothèque / Fin d'emploi
15. Postes de coordonnatrices au camp de jour / Embauches
16. Postes journaliers 1, occasionnels / Embauches
17. Poste journalier 2 / Embauche

Séance ordinaire du 10 mars 2026

18. Rétroactivité de la révision de la prime de garde/disponibilité du poste de contremaître / Approbation

Demande de contribution financière

19. Le relais des pompiers 2026 / Demande de dons

Demande d'appui

20. Demande de remise en place de l'aide financière dans le cadre du Programme de Petits établissements accessibles (PEA) / Appui à la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Bagot

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

21. Équipement de sauvetage technique / Acquisition
22. Rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville (An 4) / Approbation
23. Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
24. Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et en matière de sécurité civile et de sauvetage technique avec la Ville de Saint-Hyacinthe / Autorisation de signature
25. Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie - Retrait de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville / Prendre acte

TRAVAUX PUBLICS

Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu

26. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire - Répartition des coûts d'exploitation 2024 / Affectation

Voirie

27. Permission de voirie / Autorisation de signature

Cours d'eau

28. Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Bernard / Appui et répartition des travaux
29. Règlement n° 329 décrétant la tarification des dépenses finales pour des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Laurent-Massé à Saint-Césaire / Avis de motion et dépôt du projet de règlement

URBANISME

30. PIIA-03-2026 demande d'une enseigne commerciale au 1262, rue Saint-Jean
31. Reconduction du mandat pour l'étude de circulation ouverture de rue zone n° 409 / Octroi de mandat
32. Règlement 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 / Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement
33. Règlement n° 327 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Avis de motion et dépôt du projet

Séance ordinaire du 10 mars 2026

34. Règlement n° 325 remplaçant le règlement n° 312 afin de reconduire provisoirement certaines interdictions relatives aux travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetées au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

35. Camp de jour 2026 – Grille salariale / Approbation
36. Camp de jour 2026 – Tarification d'inscriptions / Approbation

Affaires nouvelles

Correspondances

37. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2026-03-040

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour modifié de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-041

Procès-verbal du 10 février 2026 / Adoption

Une copie du procès-verbal du 10 février 2026 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que le procès-verbal du 10 février 2026 soit adopté tel que rédigé.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Résolution 2026-03-042

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par **Sébastien Gaudreau**

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S14551 à S14581 63470 à 63503	563 365,58 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S14582 à S14678 63504 à 63509	177 544,59 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n ^{os} 6FD000008 à 6FD000034 6RV000001	41 729,69 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Dépôt de documents

Rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement 2019-267 sur la gestion contractuelle.

Résolution 2026-03-043

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et d'assistante greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un contrat à la Voix de l'Est au coût de 1 865 \$ plus les taxes, pour l'élaboration d'un cahier spécial sur la Ville de Saint-Césaire en version numérique, incluant une publicité sur la page d'accueil de leur site Web.
- Octroi d'un contrat d'un avenant numéro 3 concernant une présentation d'une déclaration de conformité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang Rosalie, à Tetra Tech QI inc., de Granby, pour une enveloppe budgétaire maximale de 3 500 \$, plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 12 février 2026.

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Dépôt de document

Procès-verbal de correction – Résolution 2025-09-266 camion F-550 et équipements

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c C-19, la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Césaire, apporte une correction à la résolution n° 2025-09-266 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 9 septembre 2025, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Une partie de la résolution n°2025-09-266 se lit comme suit :

«

Soumissionnaires	Prix avec les taxes
Automobiles Rougemont inc. Saint-Césaire	110 106 \$
Deragon Ford Cowansville	N'a pas soumissionné

...

Et résolu de procéder l'acquisition d'un camion F-550 XLT 2024 pour le service des Travaux publics auprès d'Automobiles Rougemont, de Saint-Césaire pour le prix de 110 106 \$, incluant les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 3 septembre 2025 et d'affecter ladite dépense au surplus accumulé libre. »

Or, on devrait lire :

«

Soumissionnaires	Prix avant les taxes
Automobiles Rougemont inc. Saint-Césaire	110 106 \$
Deragon Ford Cowansville	N'a pas soumissionné

...

Et résolu de procéder l'acquisition d'un camion F-550 XLT 2024 pour le service des Travaux publics auprès d'Automobiles Rougemont, de Saint-Césaire pour le prix de 110 106 \$, excluant les taxes tel qu'il appert de la soumission datée du 3 septembre 2025 et d'affecter ladite dépense au surplus accumulé libre. »

J'ai dûment modifié la résolution n°2025-09-266 en conséquence.

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Résolution 2026-03-044

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que Joanie Généreux, conseillère, soit et est nommée mairesse suppléante pour la période allant du 11 mars au 12 mai 2026 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Joanie Généreux, soit aussi nommée substitute afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-045

Modification de la résolution 2025-12-365 Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – États financiers audités 2024 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de modifier la résolution n° 2025-12-365 afin d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de la résolution :

« **Il est également résolu** d'autoriser le paiement de la contribution au déficit 2024 d'une somme de 33 357,80 \$ pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence auxdits états financiers. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-046

Postes informatiques - Ordinateurs / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de 15 postes informatiques pour les divers départements municipaux, afin de remplacer ceux vétuste et non compatible au logiciel Windows 11, auprès de Logimax Service Informatique inc., de Saint-Césaire, pour le prix de 13 082,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des soumissions datées des 2 et 5 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-047

Règlement n° 326 relatif au traitement des élus municipaux / Adoption

Considérant que la greffière mentionne que le présent règlement a pour objet le traitement des élus municipaux;

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ c T-11.001 (LTEM) prévoit certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux et qu'il revient à la Ville la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026;

Considérant que, conformément à l'article 8 de la LTEM, le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Considérant que, conformément aux modalités de l'article 9 de la LTEM, un avis public a été publié;

Considérant qu'à la suite de la présentation et du dépôt du projet de règlement, il n'a pas eu lieu d'apporter des changements au contenu du règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 24 de la LTEM, la rémunération et l'allocation de dépenses sont versées selon les modalités de paiement déterminées par résolution;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu à la majorité incluant la voix favorable du maire;

Que le conseil adopte le Règlement n°326 relatif au traitement des élus municipaux;

Que les modalités de paiement de la rémunération et l'allocation de dépenses soient payées en 12 versements égaux effectués lors de la période suivant la séance du conseil;

Que la copie du présent règlement est conservée au livre des règlements de la Ville, et publiée sur son site internet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux / Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme.

En conséquence, avis de motion est donné par **le conseiller Pierre Rousseau**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux ».

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Dépôt du projet de Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux

Monsieur le conseiller Pierre Rousseau, présente le projet de Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux et dépose ledit projet de règlement conformément à la Loi.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des élus.es municipaux ainsi que l'application de mécanisme de conduite, à savoir, et ce, non limitativement :

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la Ville et les citoyens;
- Loyauté envers la Ville;
- La recherche de l'équité;
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

Le projet de règlement intitulé « Règlement n° 328 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance et sera également disponible suivant la présente séance sur le site internet de la Ville.

Résolution 2026-03-048

Poste de commis à la bibliothèque / Fin d'emploi - Départ

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que le conseil municipal prend acte du départ au poste de commis à la bibliothèque, de Madame Caroline Durocher, lequel est effectif à compter du 5 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-049

Camp de jour 2026 - Postes de coordonnatrices / Embauches

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour les postes saisonniers du Camp de jour 2026 et dont la rémunération est établie selon la grille en vigueur pour le Camp de jour 2026 :

- M^{me} Maude Barsalou au poste de coordonnatrice;
- M^{me} Anaël Godin au poste de coordonnatrice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Résolution 2026-03-050

Postes journaliers 1, occasionnels / Embauches

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'embaucher Mesdames Diane Héroux et Mélina Hamelin Cabana au poste de journalier 1 occasionnel au Service des travaux publics, lesquels entreront en fonction selon les besoins de la Ville.

La rémunération associée à ce poste de journalier 1 occasionnel est établie selon l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur des emplois cols bleus.

L'horaire de travail est de 30 heures par semaine, selon les besoins de l'employeur, jusqu'à concurrence des crédits disponibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-051

Poste de journalier 2 / Embauche

Considérant la recommandation de la directrice du Service des travaux publics et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'embaucher Monsieur Maxime Desmarais au poste de journalier 2 au Service des travaux publics de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste à temps plein, col bleu, est établie selon la grille salariale en vigueur selon l'échelon 2.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant la première journée travaillée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-052

Rétroactivité de la révision de la prime de garde/disponibilité du poste de contremaître / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la révision de la grille de la prime de garde/disponibilité du poste de contremaître, rétroactivement au 3 juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, tel qu'il appert du document daté du 5 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Résolution 2026-03-053

Le relai des pompiers 2026 / Demande de dons

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu d'autoriser un don d'une somme de 250 \$, à même le fonds de l'Omnium de Golf, à la Fondation des pompiers du Québec, pour la campagne de financement intitulée *Le Relais des pompiers 2026* qui se déroulera du 11 au 15 septembre 2026, tel qu'il appert dans la demande reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-054

Demande de remise en place de l'aide financière dans le cadre du Programme de Petits établissements accessibles (PEA) / Appui à la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Bagot

Considérant la demande d'appui pour la Fabrique de Sainte-Hélène;

Considérant que la Fabrique de Sainte-Hélène désire faire aménager un ascenseur à l'église, puisqu'il y a également des activités de type communautaire au rez-de-chaussée, mais aussi au sous-sol et qu'elle espère recevoir une aide financière de la SHQ dans le Programme de Petits établissements accessibles (PEA);

Considérant qu'aucune autre forme d'aide financière pour les propriétaires de petits établissements n'existe, à l'exception du programme PEA qui est sous arrêt temporaire indéterminé et que, malgré la bonne volonté de faire des adaptations nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le résultat se conclut principalement par l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation des modifications nécessaires à de telles adaptations;

Considérant que la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a discuté avec un représentant de la MRC des Maskoutains pour les programmes de rénovations et que celui-ci a mentionné un arrêt temporaire du programme PEA depuis le 1^{er} avril 2025 et que les formulaires ne sont pas accessibles pour pouvoir transmettre une demande pour être sur la liste d'attente;

Considérant qu'il est primordial de poursuivre les améliorations pour donner accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et également les parents avec de jeunes enfants et que pour ce faire, il est essentiel d'avoir des établissements accessibles;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et la Société d'habitation du Québec doivent avoir la sensibilité de permettre l'accès à tous dans les établissements qui offrent des activités culturelles ou communautaires ou sportives, tel qu'il est le cas pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'appuyer la Fabrique de Sainte-Hélène dans ses démarches de demande d'aide financière aux fins de faire l'installation d'un ascenseur pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de permettre l'accès à tous dans cet établissement qui offre des activités culturelles, communautaires et sportives;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir à la possibilité de rendre à nouveau le Programme Petits établissements accessibles (PEA) disponible dans un esprit de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et également aux parents avec de jeunes enfants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-055

Équipements de sauvetage technique / Acquisition

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipements de sauvetage technique, afin de pouvoir intervenir de façon adéquate, optimale et sécuritaire, auprès de l'entreprise Nouvelle Hauteur Inc., de Candiac, pour le prix de 11 460,44 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission numéro 60092 datée du 13 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-056

Rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville (An 4) / Approbation

Considérant que le directeur du service de Protection et de Secours civil a déposé au conseil municipal le rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de transmettre le rapport annuel de l'an 4 du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la Ville de Saint-Césaire à la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que ce rapport soit déposé, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-057

Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Considérant la résolution 2021-08-306, adoptée le 10 août 2021, par laquelle le conseil municipal autorisait la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses, entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Saint-Césaire, pour la période s'échelonnant du 23 septembre 2021 au 22 septembre 2026;

Considérant que l'article 16 de cette entente prévoit une clause de renouvellement automatique, à l'arrivée de son terme, pour une période d'une année supplémentaire, s'échelonnant du 23 septembre 2026 au 22 septembre 2027, à moins que la Ville ne fasse parvenir un avis écrit indiquant son intention de ne pas procéder au renouvellement au moins 180 jours avant son échéance;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de ne pas prolonger cette entente pour la période additionnelle précédemment mentionnée;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de signifier l'intention de la Ville de Saint-Césaire de ne pas se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'article 16 de l'entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses, à l'arrivée de son terme, laquelle vise une période optionnelle d'une année supplémentaire, s'échelonnant du 23 septembre 2026 au 22 septembre 2027;

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et à la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-058

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et en matière de sécurité civile et de sauvetage technique avec la Ville de Saint-Hyacinthe / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (RLRQ, c. S-2.4) pour conclure une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et en matière de sécurité civile et de sauvetage technique avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et en matière de sécurité civile et de sauvetage technique à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Saint-Césaire, pour une durée de cinq ans débutant à compter de la date de sa signature, avec possibilité de reconduction automatique pour des périodes successives d'un an chacune, telle que soumise;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Et d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et assistante greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-059

Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie - Retrait de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville / Prendre acte

Considérant l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie intervenue en 2023 entre la Ville de Saint-Pie et plusieurs municipalités environnantes;

Considérant la résolution 2025-12-12 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville mentionnant son retrait de l'entente à compter du 4 avril 2027;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire prenne acte de la décision de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de se retirer de l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités membres de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-060

Régie d'assainissement Rougemont - St-Césaire - Répartition des coûts d'exploitation 2024 / Affectation

Considérant que les coûts d'exploitation pour l'année 2024 de la Régie d'assainissement Rougemont - St-Césaire sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des Municipalités parties à la Régie;

Considérant que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des Municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2024 par rapport aux sommes payées par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024;

Considérant qu'une somme de 81 751,49 \$ doit être remboursée à la Ville de Saint-Césaire par la Régie, tel qu'il appert à la résolution n° 26-0012 adoptée par le Conseil d'administration de la Régie le 23 février 2026 et que de cette somme, la Ville doit verser la somme de 28 387,71 \$ à l'entreprise Nortera;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert de la somme de 53 363,78 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-061

Permission de voirie / Autorisation de signature

Considérant les demandes de permission de voirie à être faites auprès des divers services d'utilité publique durant l'année 2026;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que l'un ou l'autre des employés suivants, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les demandes de permission de voirie aux divers services d'utilité publique présents sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire durant l'année 2026, incluant le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'égard des routes et chemins sous la responsabilité du MTQ :

- M^{me} Dominique Arpin, directrice du Service des travaux publics;
- M^{me} Monique Ostiguy, adjointe au Service des travaux publics;
- M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière;
- M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-062

Demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Bernard / Appui et répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Bernard sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire (19,44 %) et sur le territoire municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford (80,56 %);

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part du technicien aux travaux et à l'inspection du cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Bernard;

Considérant que, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Ville, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

1. appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Bernard et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Règlement n° 329 décrétant la tarification des dépenses finales pour des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Laurent-Massé à Saint-Césaire / Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 329 décrétant la tarification des dépenses finales pour des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Laurent-Massé à Saint-Césaire » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que le règlement a pour objet de prévoir la tarification des dépenses pour des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Laurent-Massé à Saint-Césaire.

En conséquence, avis de motion est donné par la conseillère Claudie Létourneau, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 329 décrétant la tarification des dépenses finales pour des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Laurent-Massé à Saint-Césaire ».

Résolution 2026-03-063

PIIA-03-2026 demande d'une enseigne commerciale au 1262, rue Saint-Jean

Considérant la demande de PIIA présentée par Madame Sophie Bédard, mandataire pour la propriétaire (13354563 CANADA INC.), concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au profit du commerce sis au 1262, rue Saint-Jean;

Considérant que tout projet de nouvelle enseigne accessoire à un usage principal s'avère soumis à la production d'un PIIA en vertu du Règlement n° 69 portant sur les PIIA et amendements;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Considérant que les officiers municipaux ont procédé à l'analyse du projet, notamment en vertu du Règlement n° 92-2005 de zonage et amendements, et que ce dernier s'y est avéré conforme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 26 février dernier, juge que ce projet de nouvelles enseignes commerciales respecte les objectifs et critères contenus au Règlement n° 69 sur les PIIA et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser la demande de PIIA-03-2026 telle que déposée par la mandataire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-064

Reconduction du mandat pour l'étude de circulation de l'ouverture de rue zone n° 409 / Octroi de mandat

Considérant la résolution 2025-02-057 qui mandate le Groupe Civitas inc. à produire, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents requis pour le développement industriel projeté à l'intérieur de la zone n° 409 pour une étude de circulation d'une ouverture de rue;

Considérant qu'à cet effet, il y a eu lieu de reconduire ledit mandat;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de reconduire le mandat pour l'étude de circulation de l'ouverture de rue dans la zone n° 409, à Groupe Civitas inc., à la somme de 14 850 \$, plus les taxes applicables ainsi que des honoraires additionnels, si requis, pour le comptage de circulation, pour une enveloppe budgétaire maximale de 3 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service n° ILAV-250736 datée du 26 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Règlement 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 / Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objectif d'agrandir l'unité d'élevage implantée au lot n° 1 593 429, soit d'agrandir la zone n° 514 en y transférant une superficie d'environ 1 650 mètres carrés prélevée à même la zone contiguë n° 515;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

En conséquence, avis de motion est donné par le **conseiller Sébastien Gaudreau**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 ».

Résolution 2026-03-065

Premier projet de Règlement 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515

Considérant que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026;

Considérant qu'un avis de motion du premier projet de règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Sébastien Gaudreau lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 » a été transmise à chacun des membres du conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone n° 514 en y transférant une superficie d'environ 1 650 mètres carrés prélevée à même la zone contiguë n° 515;

Considérant que ce projet de règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-87 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements visant à agrandir la zone n° 514 au détriment de la zone n° 515 »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 14 avril 2026 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, au 1111, avenue Saint Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Règlement n° 327 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Avis de motion et dépôt du projet

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 327 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Considérant que ce règlement a pour objectif de contrôler la vétusté des bâtiments, empêcher leur déperissement, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure;

En conséquence, avis de motion est donné par **la conseillère Joanie Généreux**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 327 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire ».

Résolution 2026-03-066

Règlement n° 325 remplaçant le règlement n° 312 afin de reconduire provisoirement certaines interdictions relatives aux travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetées au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 325 a été remise à chacun des membres du conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du Règlement n° 325 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement n° 325 remplaçant le règlement n° 312 afin de reconduire provisoirement certaines interdictions relatives aux travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetées au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-03-067

Camp de jour 2026 – Grille salariale / Approbation

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver la grille salariale pour le Camp de jour 2026, tel qu'il appert au document déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 10 mars 2026

Résolution 2026-03-068

Camp de jour 2026 – Tarification d’inscriptions / Approbation

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu d’approuver la tarification pour les inscriptions au Camp de jour 2026, tel qu’il appert au document déposé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

Affaire nouvelle

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu’il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2026-03-042 2026-03-043 2026-03-045 2026-03-046 2026-03-049
2026-03-050 2026-03-051 2026-03-052 2026-03-053 2026-03-055
2026-03-064 2026-03-067.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe